



Non indemnisé car pas contacté l'assistance

Par **anne**, le **14/01/2011** à **11:44**

Bonjour,

Je suis tombé en panne de voiture hier, (cable d'embrayage a cassé), je n'ai pas de portable, donc j'ai téléphoné au plus proche (a l'accueil d'une maison de retraite), pour ne pas les importuner longtemps et occuper leur ligne, j'ai préféré téléphoner a une dépanneuse directement de chez citroen (ayant un exsara)? ERREUR de ma part j'aurai du téléphoner a l'assistance de mon assurance. du coup elle ne veut pas me rembourser mon dépannage de 99 euros. Je suis sidérée, pourriez vous m'aider... j'ai des faibles moyens et ces 99 euros représente une fortune pour moi... merci par avance
anne

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **14:03**

La garantie de l'assistance ne fonctionne que si vous les appelez et qu'ils envoient un dépanneur, c'est comme ça et indiqué comme tel dans votre contrat.

Par **anne**, le **14/01/2011** à **14:52**

Je ne peux donc rien faire???? pas de moyens legale de me faire rembourser??? quelle connerie ces assurance a la noix, on leur donne des fortunes, par contre pour ce faire rembourser c'est tjs la merde, j'en ai marre d'etre prise pour un dindon!!!!!! je suis trop gentille et j'enrage de me faire tjs avoir, desolé mais je n'en peux plus!!!!!! tjs les memes qui trinque!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!